



L'En'robé

Bulletin d'information des salarié-e-s des cabinets d'avocats n°241

Kérialis...notre acteur de protection sociale... tout aussi solide

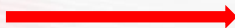
La Commission Paritaire de l'Institution nous a présenté ses chiffres pour approbation. Hormis l'organisation syndicale CFTC et les organisations patronales AEF et SEACE, les comptes ont été approuvés par l'ensemble des organisations présentes. Notons quand même que les administrateurs SEACE au sein de Kérialis participent activement au Conseil d'Administration. Ainsi, ils disposent de toutes les informations. Nous avons du mal à comprendre les votes au niveau de la Commission Paritaire. Mais revenons sur quelques chiffres.

Kérialis est un organisme à but non lucratif. C'est-à-dire que les excédents sont réinvestis dans les garanties et la solidarité. La santé n'est pas considérée comme une marchandise à profit. C'est aussi un organisme paritaire, à savoir un organisme où les décisions politiques sont prises par les organisations syndicales de salarié.e.s représentatives et par les organisations patronales.

Une partie de l'activité de Kérialis est réassurée :

- Retraite supplémentaire : 70%
- Dépendance : 100%
- Prévoyance : 50% et 100% pour le décès.

Cela signifie qu'en cas de défaillance de Kérialis, le réassureur prend en charge. Le ratio de solvabilité qui permet de faire face à des pertes extrêmes, est de 255%. De ce point de vue, Kérialis a les reins solides. Un rapide coup d'œil sur chacun des régimes en atteste :

- **Prévoyance.** Au-delà de la garantie socle conventionnelle, il existe trois options améliorant les garanties. C'est l'option dite « équilibre » qui est la plus souscrite. Le nombre de cabinets ayant choisi Kérialis a baissé de 0,6% par rapport à 2019. C'est essentiellement lié aux conséquences de la crise sanitaire. Le versement de capitaux décès a légèrement baissé par rapport à 2019, mais son montant a augmenté grâce à de nouvelles garanties pour les salarié.e.s. L'ensemble du régime est à l'équilibre.
- **Dépendance.** Le nombre de cabinets ayant choisi Kérialis de 0,1%. Kérialis peut sereinement envisager l'avenir au regard du ratio engagement/cotisations.
- **IFC.** Le nombre de cabinets ayant choisi Kérialis a augmenté de 1,1%. Kérialis est engagé à hauteur des fonds gérés.
- **Retraite supplémentaire.** Le taux de couverture de 94,9% est au-dessus de celui prévu par le plan de provisionnement fixé à 93,4% pour fin 2020. Nous nous sommes toujours situés au-dessus du plan prévu. 

Taux de couverture	2006	2020
Plan	47%	93,4%
Réel	48%	94,9%

Le résultat net comptable de Kérialis est positif. Les fonds propres continuent à évoluer positivement pour 2020. Tous ces éléments sont à mettre en rapport avec la crise sanitaire qui a entraîné une baisse de la masse salariale du fait :

- Du chômage partiel de droit commun.
- De la baisse des effectifs et notamment du nombre de jours travaillés.

Enfin, pour faire face à cette période compliquée, Kérialis a démultiplié son action sociale, plus de 70 K€.

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Avocats »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes